

UN LIBRARY

NOV 23 1979



NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/13648  
26 novembre 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 26 NOVEMBRE 1979, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR  
LE REPRESENTANT PERMANENT DU PAKISTAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire distribuer comme document du Conseil de sécurité le texte ci-joint, de la communication datée du 22 novembre 1979, adressée à Votre Excellence par M. Agha Shahi, Conseiller pour les affaires étrangères auprès du Gouvernement de la République islamique du Pakistan.

L'Ambassadeur

Représentant permanent

(Signé) Niaz A. NAIK

Annexe

Lettre datée du 22 novembre 1979, adressée au Secrétaire général  
par M. Agha Shahi, conseiller pakistanais pour les affaires  
étrangères

Le Gouvernement de la République islamique du Pakistan a suivi avec une anxiété croissante l'aggravation de la tension entre les Etats-Unis et l'Iran. Nous sommes profondément troublés à la pensée qu'il pourrait être fait usage de la force contre l'Iran pour résoudre le problème de la libération des otages détenus par les étudiants révolutionnaires iraniens ou à titre de mesure punitive contre le peuple iranien.

Le Pakistan est un pays voisin de l'Iran avec lequel il entretient des relations fraternelles, et, animé de sentiments cordiaux tant à l'égard de l'Iran que des Etats-Unis, redoute que la tension dangereuse qui règne actuellement entre ces deux pays ne constitue une menace pour la paix et la stabilité de la région et ne recèle l'éventualité d'une confrontation encore plus dangereuse qui aurait des conséquences incalculables pour la communauté mondiale tout entière.

C'est précisément en de telles situations que le Conseil de sécurité des Nations Unies, organe investi de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, a pour rôle de détourner la menace de recours à l'emploi de la force et de chercher à résoudre les différends ou les désaccords en conformité avec les principes de la justice et du droit international, à l'aide des procédures de règlement pacifique envisagées dans la Charte des Nations Unies.

Mon gouvernement est convaincu que la demande du Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République islamique d'Iran, tendant à ce que le Conseil de sécurité se réunisse pour chercher à aplanir de manière pacifique ses désaccords avec le Gouvernement des Etats-Unis, offre au Conseil de sécurité une occasion inappréciable et très opportune de détourner le risque de mesures militaires et de relâcher la tension dans la région.

Mon gouvernement ne doute pas que Votre Excellence sera en mesure d'étudier le moyen le plus efficace de parvenir à un règlement pacifique de la situation, du fait des responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies.

J'adresse cette lettre à Votre Excellence d'ordre du Gouvernement de la République islamique du Pakistan, avec la profonde conviction que, si le Conseil de sécurité n'agissait pas immédiatement, il pourrait en résulter de graves conséquences pour la paix et la stabilité de la région.

Le Conseiller pour les affaires  
étrangères auprès du Gouvernement de  
la République islamique du Pakistan

(Signé) Agha SHAHI